

Jean-Claude PRADINES
Commissaire aux Comptes
121 Boulevard Hubert-Delisle

97410 SAINT-PIERRE

TRIBUNAL
COMMERCE
(UNION)
Dépôt ... 11 DEC. 2007
N°
PC:

TRIBUNAL MIXTE
DE COMMERCE
26 NOV. 2007
TRIBUNAL GRANDE INSTANCE
SAINT DENIS REUNION

B 353 580 350
ARCI

4 RUE MONSEIGNEUR MONDON, 97400 SAINT-DENIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DE LA SOCIETE ARCI
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 3 DECEMBRE 2007

**AUDIT REVISION CONTRÔLE INTERNATIONAL
(ARC I)**

SARL AU CAPITAL DE 38 112,25 EUROS

**SIEGE SOCIAL : 4 RUE MONSEIGNEUR MONDON
97400 SAINT-DENIS**

~~~~~

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 DECEMBRE 2007**

~~~~~

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

~~~~~

Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unanimité des associés et en application de l'article L 224-3 du Code de commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social, sur les avantages particuliers stipulés, et sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de notre part.

Fait à Saint-Denis, le 21 novembre 2007

Le Commissaire à la transformation :

**Jean Claude PRADINES**

Expert-Comptable

Commissaire aux comptes

121, Bd Hubert Delisle - BP 113

97453 ST-PIERRE CEDEX

Tél. 0262.25.24.23

Jean-Claude PRADINES